

# Prérentrée le 1er septembre oui, rattrapage non !

La FNEC-FP-FO rappelle qu'elle avait demandé, seule, durant de nombreux mois, l'annulation du rattrapage de la prérentrée 2013 et le report de la prérentrée en septembre dans le calendrier scolaire des années 2013/2014 ; 2014/2015 et 2015/2016.

## **Le ministre reporte la prérentrée au 1er septembre 2014 ...**

Ses multiples et incessantes démarches à chaque Conseil Supérieur de l'Éducation, à chaque audience avec le ministre ou ses représentants pour renouveler ces revendications viennent d'obtenir un premier résultat.

Par milliers les enseignants ont signé la pétition nationale à l'initiative de Force Ouvrière dénonçant le rattrapage du jour de prérentrée déjà travaillé et demandant le report de la prérentrée.

Aujourd'hui le ministre en rétablissant la prérentrée le lundi 1er septembre 2014 et la rentrée des élèves le mardi 2 septembre 2014, reconnaît le bien-fondé de la légitime revendication des enseignants portée par FO.

Force Ouvrière constate que ceux qui ont dénigré ces revendications, tenté de falsifier la réalité tout au long de l'année 2013, se bornent à dénoncer des couacs de communication sans se prononcer sur le fond.

## **Le ministre continue à vouloir imposer le rattrapage d'un jour déjà travaillé**

Au Conseil Supérieur de l'Éducation du 16 mai le ministre B. Hamon a confirmé le report tout en annonçant qu'« *il faudrait discuter du rattrapage* ». La FNECFP-FO rappelle que demander aux enseignants de rattraper la journée de prérentrée revient à leur demander de travailler une deuxième fois un jour déjà travaillé. Cette mesure enclencherait un processus d'annualisation du temps de service en décomptant en jours la durée de l'année contrairement au code de l'éducation qui précise « *l'année scolaire comporte 36 semaines....* »

## **Non à la 37<sup>ème</sup> semaine de service**

L'entêtement du ministre à vouloir imposer le rattrapage de la journée de prérentrée traduit la volonté de préparer l'allongement de l'année scolaire de 36 à 38 semaines. Avec ce rattrapage le ministre voudrait contourner la règle des 36 semaines au prétexte que la journée de prérentrée serait due aux élèves. Il oublie que la prérentrée fait partie intégrante des 36 semaines de l'année scolaire. Elle participe de l'organisation de l'année scolaire. Force Ouvrière confirme que les enseignants ne doivent aucun rattrapage d'un jour déjà travaillé.

## **Et la compensation de la récupération les 13 novembre et 11 juin 2014 ?**

Force est de constater que le ministre n'a apporté aucune réponse à la demande de la FNECFP-FO d'accorder, par exemple, le pont de l'Ascension pour compenser le rattrapage indûment imposé aux enseignants les 13 novembre et 11 juin de cette année.

La FNECFP-FO poursuit ses démarches pour que le ministre renonce à la récupération de la prérentrée pour les années à venir.

**Montreuil le 19 mai 2014**

PS : La FNEC-FP-FO prend acte des déclarations du SE-UNSA et du SNUipp-FSU : « *le rattrapage, c'est NON* »

